

Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et développement durable des territoires et perspectives

Déclaration du groupe CFTC

Le projet d'avis que nous examinons aujourd'hui présente le grand intérêt de rechercher comment mieux organiser la préservation des grands et beaux espaces que constituent les Parcs naturels régionaux de notre pays avec la valorisation des activités humaines et des productions qui s'y déploient.

La France est aujourd'hui dotée de 53 Parcs naturels régionaux, dont une vingtaine ont été créés dans la décennie qui a suivi leur décret de création, en mars 1967.

Ces Parcs participent à une politique active d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement, de promotion du patrimoine.

Ils ne sont pas, pour autant, des sortes de « cartes postales » figés dans une vision inutilement conservatrice de notre patrimoine national.

Le groupe de la CFTC apprécie particulièrement que le projet d'avis, avant même de s'intéresser aux questions financières et de gouvernance de ces Parcs, se penche sur les moyens à déployer pour faire de ces espaces ruraux et montagnards des lieux actifs pour l'agriculture, l'exploitation forestière, l'artisanat et le tourisme.

Il n'y a pas, dit-on, de pays sans paysan. Nous le disons aussi : les agriculteurs, acteurs majeurs de la promotion et de la préservation de nos ressources naturelles, doivent pouvoir trouver dans nos Parcs naturels régionaux les appuis utiles à leurs exploitations agricoles.

Ces Parcs permettent de favoriser, comme le dit justement le projet d'avis, « le développement d'une agriculture plus rémunératrice, misant notamment sur la diversification des produits du terroir et des circuits courts ».

La gestion durable de la forêt (46 % de la superficie totale de la Martinique, 98 % en Guyane, 39 % en métropole), la réhabilitation des savoir-faire artisanaux ainsi que le maintien d'activités industrielles et de services justifient les réorganisations et améliorations contenues dans les préconisations du projet d'avis.

La CFTC a voté ce projet d'avis parce que, loin de considérer les Parcs naturels régionaux comme des zones à défendre contre toute activité humaine, elle souscrit à ce beau projet d'en faire des zones à développer, alliant développement durable des territoires et valorisation humaine de leurs ressources.